



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 57138

Texte de la question

M. Marc Dolez souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur les disparités de volume horaire des professeurs de l'enseignement professionnel. Les professeurs de lycée d'enseignement professionnel, toutes spécialités confondues, accomplissent depuis la rentrée scolaire 2000 un service hebdomadaire de 18 heures, avec obligation si nécessité de service d'effectuer 3 heures supplémentaires tandis que ces mêmes enseignants continuent d'effectuer un service hebdomadaire de 23 heures lorsqu'ils exercent en section générale professionnelle adaptée (SEGPA). Il aimerait connaître les raisons de l'existence de ces disparités et lui demande s'il entend prendre des mesures pour y remédier.

Texte de la réponse

A la rentrée 99, parmi les 29 901 élèves inscrits en première année de CAP, 11 274 provenaient de l'enseignement adapté. Ces élèves représentent en conséquence plus d'un tiers des inscrits en CAP dans les lycées professionnels, et leur nombre a augmenté entre 1998 et 1999. Par ailleurs, 33 % des élèves de SEGPA et d'EREA préparent un diplôme professionnel. Ces jeunes ne préparent pas des CAP spécifiquement adaptés, dans la mesure où les diplômes professionnels ne sont pas construits en fonction des publics qui les préparent mais en fonction des emplois et des qualifications. Ce sont les parcours de formation, leur organisation et leur durée, ainsi que les modalités de l'évaluation qui prennent en considération la diversité des publics en formation. Ainsi, pour faciliter la validation des acquis professionnels, les diplômes professionnels sont désormais composés d'unités autonomes. Dans le cas du CAP, des efforts importants sont en cours pour mieux prendre en compte la diversité des inscrits en formation et des candidats au diplôme. La refonte du CAP devrait favoriser un accès plus large à la certification, grâce à la compensation des notes obtenues aux unités et à des modes d'évaluation des candidats mieux appropriés à leurs trajectoires individuelles.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57138

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 531

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 989